



Challenge National des Moniteurs de Voile Grade 5C 01 et 02 Avril 2023 Yacht Club de Carnac En collaboration avec l' Ecole Nationale de Voile et des sports nautiques

LA CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS ET LES DEPARTS DE COURSES SE TIENDRONT A L'ENVSAN

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile incluant l'annexe B*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones.
- 1.3 - le règlement du Championnat de ligue Bretagne Voile Légère.
- 1.4 - les règlements fédéraux.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles le 01 Avril au plus tard.

Les IC pourront être affichées sous la tente inscriptions à L'école Nationale de Voile et des Sports Nautiques.

2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
<https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/challenge-des-moniteurs-foils-journees-de-lenvsan-baie-de-quiberon>

3 COMMUNICATION

[DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Birdyfish.
Le matériel sera prêté par l'ENVSN dans la limite de 12 équipages.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Une carte professionnelle d'éducateur sportif à jour (avec les prérogatives pour l'enseignement de la voile)

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) Une carte professionnelle à jour permettant l'enseignement de la voile

4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un équipage doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.4 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : selon les places disponibles et jusqu'au samedi 01 avril 2023 à 12h30. Comptant une majoration de 5 € à partir du 16/03/2023.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits à payer par coureur sont les suivants :

	Droits d'inscription jusqu'au 15/03/2023	Droits après le 15/03/2023
Régate	45 €	50 €
Régate + soirée	66,50€	71,50 €

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve peut consister en une série qualificative et une série finale.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription à l'ENVSN sous le chapiteau organisation:

Date	De	À
01/04/2023	10h	12h30

8.2 Jours de course :

Date	De	À
Samedi 01 avril	9H 10H à 12H 10H à 12H30 13H00 14H30	Topo Aéro-Hydro Foil Entraînement prise en main Confirmation d'inscription à l'ENVSN Briefing 1 ^{er} signal d'avertissement – Courses de brassage
Dimanche 09 avril	9 h 30 10H30 17H30	Briefing 1 ^{er} signal d'avertissement – Phases finales Remise des prix

8.3 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
Birdy Poule Aroïde	6	4-8	10
Birdyfish Poule Ystirène	6	4-8	10

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Sans objet

10 LIEU

10.1 L'Annexe à l'AC 1 fournit le plan du lieu de l'épreuve.

10.2 L'Annexe à l'AC 2 indique l'emplacement des zones de course..

11 LES PARCOURS

Les parcours seront définis dans les IC

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classes Birdyfish, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT :

13.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

13.2 L'établissement de poules aura lieu à partir du 6^{ème} bateau et se fera le jour même et sera affiché sur le tableau officiel <https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/challenge-des-moniteurs-foils-journees-de-lenvsn-baie-de-quiberon>

13.3 La règle A5.3 s'applique.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par des flammes de couleurs rose *fourni par l'AO.*

- 15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
15.1 [DP] Un bateau loué ou prêté doit porter une flamme rose avant la première course.
15.2 [DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 16 PLACE AU PORT**
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.
- 17 PROTECTION DES DONNÉES**
17.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**
En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice, le YACHT CLUB de CARNAC et l'ENVSNS, à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou des enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.
- 16.2 **Utilisation des données personnelles des participants**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 17 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 18 PRIX ET PROCLAMATION DES RESULTATS**
Un prix sera décerné au 3 premiers bateaux du classement.
- 19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
19.1 Pour plus d'informations, contacter :
Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
YACHT CLUB de CARNAC - Tél. : 02.97.52.66.44 - Email : regate@yccarnac.com
Site internet: www.yccarnac.com / www.facebook.com/YachtClubCarnac
Ou birdyfish.envsn.organisation@gmail.com
- 19.3 Il est suggéré de revoir les Règles d'Introduction à la Régate :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/CA/PE_RD_CA_25_02_09_annx9.pdf
- 19.4 Il est possible de bénéficier de l'hébergement et de la restauration sur place. Vous pouvez réserver via ce lien : <https://www.envsn.sports.gouv.fr/sejourner-a-l-envsn/pre-reservations>
Des places dans le bâtiment REGATE sont pré-réservées pour la régata.
- 19.5 La soirée du samedi soir aura lieu au Zéphyr BAR, se situant à proximité du site, pas de nécessité d'être véhiculé pour y accéder.
Un camion Antillais sera présent pour la restauration du samedi soir. Les frais d'inscription avec la soirée comprennent le repas (entrée/plat) et une boisson.

19.6

Pour accéder au site, il est encouragé d'utiliser des moyens de transports "doux" et de favoriser le covoiturage. Une plateforme d'informations et d'organisation pour les covoiturages sera communiquée par l'équipe organisatrice de la course. Une navette gratuite de l'ENVSN partira de la gare d'Auray le samedi 01/04/2023 à 11h30 à destination du site de la régate sous réservation. Une navette gratuite retour partira le dimanche 02/04/2023 18h00 à destination de la gare d'Auray

ANNEXE 1

PLAN DU SITE DE L'ENVSN

Code portail :
Code bâtiment :

ENVSN
Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques
GUIDE DE SÉJOUR

15
SAMU

17
Police
Gendarmerie

18
Pompiers

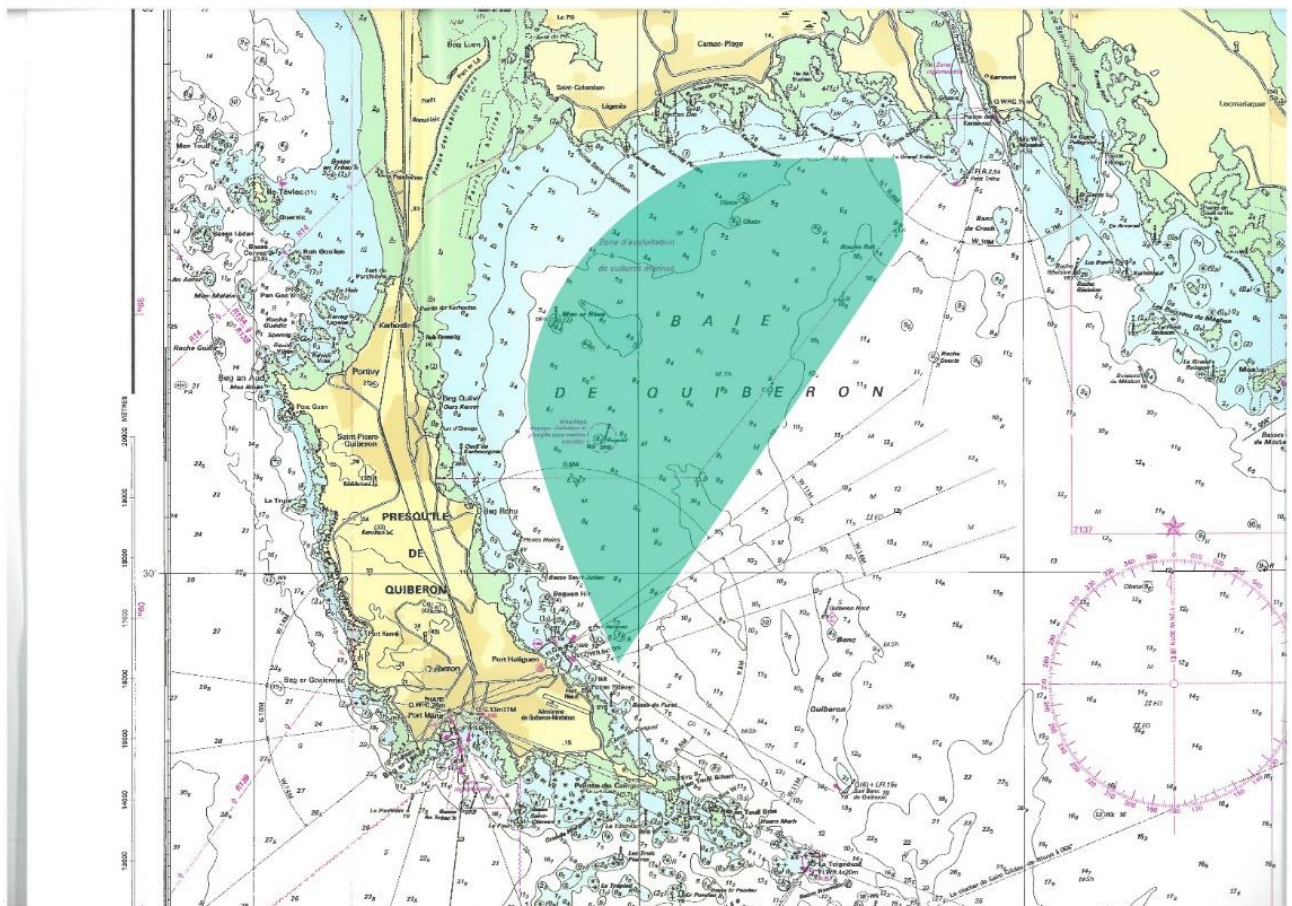
112
Toutes
urgences

N° DE TÉLÉPHONE DE SÉCURITÉ
 ENVSN standard : 02 97 30 30 30
 Gendarmerie de Quiberon : 02 97 50 07 39
 Cabinet médical de Quiberon : 02 97 50 07 43

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

02 97 30 30 30 - accueil@envsn.sports.gouv.fr
 Beg-Rohu - Saint-Pierre Quiberon
www.envsn.sports.gouv.fr

ANNEXE 2





Règles techniques et de sécurité des supports à foils

Dispositions obligatoires pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- Le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

La date d'effet des dispositions obligatoires est fixée au 1^{er} septembre 2015.

Dispositions recommandées pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est recommandé en toutes circonstances.
- Le port d'un casque est recommandé en toutes circonstances.
- La norme EN 1385 est recommandée pour le casque.
- Le port d'un vêtement ou équipement individuel de protection contre les chocs (combinaison isotherme renforcée, équipement individuel de flottabilité renforcé,...) est recommandé.
- Sur les parcours de course à la voile, les zones de course des voiliers, engins ou planche à voile à foils sont autant que possible préservés des routes de collisions prévisibles avec d'autres voiliers, engins ou planches à voile, et bateaux, à l'exception des bateaux d'organisation, d'arbitrage, d'encadrement ou de surveillance et d'intervention, dont les pilotes sont informés de la conduite à tenir dans le cadre de leurs fonctions et équipés en conséquence.

La date d'effet des recommandations est immédiate.

Le conseil d'administration (CA) mandate le bureau exécutif (BE) pour adapter ces règles si nécessaire et disposer ainsi de la réactivité nécessaire. En cas de modifications substantielles, la décision du BE s'appliquera aussitôt que nécessaire et fera l'objet d'une validation a posteriori par le CA. Dans tous les cas, le BE rend compte au CA suivant des dispositions éventuellement prises dans l'intervalle.

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES
FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>